



Conseillers en exercice	44
Présents	39
Nombre de pouvoirs	4
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 059

Signature d'un contrat de prestation de services : choix du titulaire pour le transport des collectes de l'IME de Felletin

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint Yrieix la Montagne, au nombre de trente-neuf sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 23 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Denis FOUREAU ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Bernard ROUGIER ; Cynthia VELLEINE ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Frédéric THOMAS ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Bernard BONNEFOND ; Catherine VAROQUI (suppléante de Thierry LETELLIER) ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pierrette LEGROS ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Valérie BERTIN.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Isabelle RAPINAT ; Philippe ESTERELLAS à Olivier CAGNON ; Claude BIALOUX à Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER à Denis PRIOURET.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Gregorio YONG VIVAS.



Contexte :

Le Service Public de Gestion des Déchets de la Communauté de communes Creuse Grand Sud organise et gère, dans le cadre de sa compétence, un ensemble de dispositifs et de processus de collectes. Parmi ces activités, la coopération établie avec l'atelier « papiers-cartons » de l'IME de Felletin permet notamment la collecte complémentaire de cartons usagés de professionnels et de déchets papiers.

Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté de communes assure les prestations supports de cette activité.

Présentation de la demande :

Conformément à la convention établie avec l'IME Denis Forestier, les prestations prises en charge par la Communauté de communes dans le prolongement des activités de l'atelier « papiers-cartons » sont les suivantes :

- La location d'une benne ouverte 30 m³
- Le transport des matières collectées aux centres de traitement.

Depuis le transfert du volet « traitement » de la compétence à Evolis 23, ce dernier a la charge d'organiser les opérations de conditionnement et de revalorisation matière. Pour les deux prestations incombant à la communauté de communes (location d'une benne et transport des collectes), il est nécessaire d'établir un nouveau contrat spécifique. Celui pourrait être établi pour une durée de 36 mois.

Éléments d'appréciation :

Le prestataire historique pour cette activité est la société SUEZ RV CHARENTE LIMOUSIN, bien implantée localement, notamment aux côtés des professionnels du territoire. Elle a manifesté son intérêt à renouveler le contrat et assurer une continuité de ce service. Une solution de suivi technique est désormais proposée pour assurer un meilleur suivi de cette activité.

La société CORREZE FERTIL a également été sollicitée pour fournir une offre technique et financière, étant précisé qu'il s'agirait pour elle d'une nouvelle activité.

Éléments financiers :

La société SUEZ a formulé une nouvelle offre de prix pour le renouvellement de ce contrat, avec un effort proposé sur les tarifs de transport.

L'offre de la société CORREZE FERTIL, économiquement équivalente n'offre pas de réelle garantie de l'assurance d'une bonne continuité du service.

Suivant l'offre de prix de la société SUEZ, les dépenses annuelles sont estimées à hauteur d'environ 4 300 € HT (qui sont directement dépendantes des volumes collectés par l'atelier « papiers-cartons »). Elles seront imputées en section de fonctionnement du budget du service (article 611).

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 43
Adopté à l'unanimité

Considérant les éléments précités et pour assurer la bonne continuité des prestations, le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la signature d'un nouveau contrat avec la société SUEZ RV CHARENTE LIMOUSIN pour les prestations de location et transport des collectes de l'atelier « papiers-cartons » de l'IME de Felletin,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat correspondant.

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIÉE le

Jean-Luc LEGER,

Président



REÇU EN PREFECTURE

le 13/05/2026

Application agréée E-legalite.com